

Emplacements réservés

N°	Nature l'opération	Superficie	Bénéficiaire
1	Réalisation d'une zone végétalisée à l'angle des deux chemins	249 m²	Commune
2	Elargissement du chemin à 6,00m, depuis les clôtures Nord vers le Sud	360 m²	Commune
3	Elargissement du chemin du Clos des Vaches	2359 m²	Commune
4	Création d'une voie d'accès depuis la RD 122 jusqu'au chemin Marcel MAZEL	140 m²	Commune
5	Elargissement du chemin Marcel MAZEL		

Légende

- ZONAGE**
- Limite de zone
 - Zone U et sous secteurs
 - Zone A et sous secteurs
 - Zone N et sous secteurs
- SERVICES D'UTILITÉ PUBLIQUE**
- PMI - PPRI - F-AU : zone non urbanisée inondable par aléa fort
 - PMI - PPRI - F-U : zone urbanisée inondable par aléa fort
 - PMI - PPRI - MAU : zone non urbanisée inondable par aléa modéré
 - PMI - PPRI - MAU : zone urbanisée inondable par aléa modéré
 - PMI - PPRI - MAU : zone non urbanisée inondable par aléa résiduel
 - PMI - PPRI - R-U : zone urbanisée inondable par aléa résiduel
 - I3 - Réseau transport gaz canalisation DN100
 - I3 - Réseau transport gaz - Limite zone de dangers très grave (EL3)
 - I3 - Réseau transport gaz - Limite zone de dangers grave (PEL)
 - I3 - Réseau transport gaz - Limite zone de dangers significatifs (RE)
 - AS1 - Périmètre de Protection Immédiate du forage d'Aureilhac
 - AS1 - Périmètre de Protection Rapprochée du forage d'Aureilhac
 - AS1 - Périmètre de Protection Éloignée du forage d'Aureilhac
 - AS1 - Périmètre de Protection Immédiate du forage de Bourdic
 - AS1 - Périmètre de Protection Rapprochée du forage de Bourdic
 - AS1 - Périmètre de Protection Éloignée du forage de Bourdic
 - EL7 - Servitude d'alignement des voies publiques
 - AC1 - Zone de protection des monuments historiques R = 500m
 - Site archéologique
 - Emprise du site archéologique
- CONTRAINTE**
- EBC - Espace Bâti Classé (art. L113-1 du Code de l'Urbanisme)
 - Élément de paysage à protéger (art. L151-23 du Code de l'Urbanisme)
 - Marge de recul de toute construction par rapport au schéma départemental routier
 - Zone tampon de 100m non constructible autour des STEP
- INFORMATIONS**
- Emplacement réservé pour ouvrage public ou installation d'intérêt général
 - Station d'épuration
 - Bâtiment d'intérêt architectural ou patrimonial
 - Cavité souterraine
 - Mouvement de terrain
 - Bandes de franc bord
 - Capitales
 - Mazet cadastre
 - Mazet non cadastre
 - Constructions non référencées sur la trame cadastrale - position indicative

Commune
D'ARPAILLARGUES
ET
AUREILHAC

1ère Révision Générale du Plan Local d'Urbanisme



5a - Plan de zonage du territoire - 1/5000⁰

Dressé par: LM/1

Procédure	Préscription	Adopté	Approbation
2 ^{ème} révision (transformation POS en PLU)	13/09/2002	28/06/2006	26/09/2007
1 ^{ère} révision simplifiée	27/05/2009	07/10/2009	12/01/2010
1 ^{ère} révision générale	11/07/2014	24/02/2017	13/10/2017
Déclaration supplémentaire	11/09/2016		

urbanisme - 04 67 93 94 11 - 04 67 93 94 12 - 04 67 93 94 13
architecture - 04 67 93 94 14 - 04 67 93 94 15 - 04 67 93 94 16
environnement - 04 67 93 94 17 - 04 67 93 94 18 - 04 67 93 94 19

